

N°94

Bulletin Académique
Mars 2016

P

PRESSE

Distribué par

LA POSTE

Contact internet :

<http://www.snepfsu-nice.net>
s3-nice@snepfsu.net

Syndicat National de l'Éducation Physique

264 bd de La Madeleine 06000 Nice tel : 04 93 86 19 52

Déposé le : 18 mars 2016

DEMOCRATIE - DIALOGUE SOCIAL OU AUTORITARISME ? LA QUESTION SE POSE !

C'est une période bien trouble que nous traversons en ce moment. Les sujets de remise en cause des droits de chacun sont devenus chroniques. Un état d'urgence qui s'éternise et qui peine à montrer l'efficacité que notre gouvernement lui attribue ; il s'éloigne, bien souvent, de la lutte antiterroriste mais ne ménage pas le droit de manifester ou celui de militer et il grignote les libertés fondamentales. C'est aussi le droit du travail qui est remis en cause. Les remparts contre un libéralisme débridé qui met de côté l'humain sont en train de tomber.

De manière générale, c'est aussi une manière de faire vivre la démocratie et le dialogue social qui s'impose et qui n'est pas glorieuse pour un gouvernement qui se dit humaniste : on fait semblant de consulter mais on ne dialogue plus, on ne négocie plus sinon avec des partenaires d'accompagnement minoritaires (c'est encore plus prégnant au sein de l'éducation nationale). On méprise la contestation, l'opposition, la contre-argumentation. On joue les gros bras tout en évitant soigneusement de regarder en face la réalité des frustrations qui se multiplient, et du repli vers les extrêmes.

Dans notre quotidien professionnel, nous n'échappons pas à ses écueils. Il suffit de reprendre la genèse de cette fameuse réforme du collège. D'abord une consultation caricaturale, puis les organisations syndicales représentants 80% des enseignants qui votent contre le projet au CSE (conseil supérieur de l'éducation). L'arrêté est pourtant publié le 19/05/2015 faisant fi des 55% de grévistes dans les collèges. La Ministre accompagne sa réforme de propos méprisants contre les opposants à cette réforme inacceptable, c'est-à-dire une immense majorité des collègues.

Et puis c'est au tour des IPR de passer dans les établissements pour tenter de vendre une réforme qui ne passe pas. La plupart du temps la rencontre avec les équipes est tendue voire électrique. Les IPR adoptant fréquemment la méthode autoritaire face aux questions gênantes des collègues. Et pour finir, on nous vend une réforme qui doit décupler l'autonomie sur les choix pédagogiques dans les établissements mais dans de très nombreux cas les chefs d'établissements refusent de mettre au vote (ce qui est pourtant réglementaire) les orientations présent pour l'utilisation des DGH (les fameux TRMD). Pourtant, le Conseil d'Administration du Collège est un organe fondé sur un fonctionnement démocratique. Cela ne semble pas être du goût de la hiérarchie !!!

Alors on se dit que le Recteur, celui qui représente l'état, le garant de l'Institution Scolaire, va réagir et remettre de l'ordre ! Dommage ! On est encore déçu !

Des mauvaises langues, que nous sommes, affirment même que le rectorat entretient une forme de complicité avec les chefs d'établissement qui dérapent. Il n'y a qu'à voir avec quel aplomb le Recteur s'est dédit en ne respectant pas son engagement de reporter tous les C.A, sur la répartition des moyens, au retour des vacances de février.

La période que nous traversons ne doit pas nous laisser indifférents, elle doit nous interpeller et nous encourager à ne pas relâcher la dynamique de contestation que nous avons insufflée. Et nous sommes prêts à vous accompagner dans chaque établissement pour que vos droits soient respectés. Nous devons lutter pour que les enseignements complémentaires ne viennent pas interférer sur nos contenus disciplinaires et restent sur la base du volontariat des enseignants.

Dans ce contexte, l'EPS n'est pas épargnée. Nous devons nous rappeler l'histoire récente avec la publication du premier socle qui ignorait notre discipline ou le décret De Robien qui prévoyait la suppression de nombreux forfaits A.S, et, encore plus récemment, le projet de réforme du collège qui envisageait une baisse de 20 à 25% des horaires obligatoires d'EPS. Aujourd'hui, ce sont les nouveaux programmes collège et le nouveau DNB qui doivent nous inquiéter. Les programmes sont vidés de leur contenu. La référence aux APSA, à notre champ culturel, est quasiment absente. Les repères de progressivité sont pour le moins caricaturaux. Le premier projet pour lequel la profession avait formulé un avis plutôt favorable a été balayé sous l'impulsion de l'inspection générale ; encore un exemple d'une reprise en main autoritaire de la hiérarchie.

Quant au nouveau DNB, le champ propre de l'EPS n'est plus évalué fragilisant ainsi la place de la discipline au sein même de l'institution.

L'heure est plus que jamais à la résistance et au rapport de force pour permettre à notre discipline de garder sa place à part entière dans l'école.

A l'image des 450 000 signatures obtenues il y a 10 ans, nous devons signer et faire signer massivement la pétition mise en ligne sur le site du SNEP (<http://www.snepfsu.net/phpetitions/appel2016/>)

**Éducation Physique et Sportive en danger :
DONNONS DU CORPS AUX ETUDES !!**

Bon courage à tous !

FP



à retenir :

- Pétitions
- Vigilance UNSS
- Contacts CHS-CT

SOMMAIRE

| | |
|------|---|
| p. 1 | • Edito |
| p. 2 | • Compte rendu du Conseil Départemental UNSS • Les masques tombent au CDUNSS |
| p. 3 | • Carton rouge à la Ministre |
| p. 4 | • Droit syndical mis en cause • Licence UNSS et CM • Du côté du CHS-CT |



Bulletin trimestriel du SNEP FSU
 ISSN 1277 5959
 CPAP 0917 S 05075
 Imprimé par nos soins
 Directeur de la publication:
 Louis Rodolphe
 264 Bd de la Madeleine 06000 Nice
 Fabrication et Rédaction :
 Pierre-Marc Pillot - Cathy Boissin
 Prix au numéro: 0.20 €

Compte rendu du Conseil Départemental UNSS

Vos élus des A.S. (Patricia Gianni Collège L.Bréa de St Martin du Var et Florence Polonio, L.P. Dolle à Antibes) ainsi que les deux représentants du SNEP (Marc Soriano, C.I.V de Valbonne et Colas Mouton, Collège Carnot à Grasse). ont participé au Conseil Départemental le 18/01/2016.

Mr Floch, IA-DASEN, préside le CDUNSS. En préambule il a souligné l'efficacité de l'UNSS, et notamment en ce qui concerne les valeurs Républicaines mises à rude épreuve ces dernières heures. Que l'objectif des 20% de pénétration était atteint et que l'augmentation du pourcentage des filles semblent se confirmer. Il souligne l'importance que revêt la culture du vivre ensemble prônée par le sport scolaire.

Après l'installation du nouveau conseil départemental trois points sont abordés :

1. Le vote pour les représentants au Conseil Régional de l'UNSS (CRUNSS), verra la liste « l'UNSS partageons plus que le sport » arrivée en tête, bien que cette liste soit incomplète. Ce qui pose un problème pour une élection de liste. Cette demande d'invalidité demandée par le SNEP a été jugée irrecevable.
2. Manuel Dureuil, directeur départemental a présenté son plan départemental (statistiques, activités, calendrier départemental, bilan financier). Ce bilan difficilement évaluable du fait qu'aucun document n'a été fourni en amont de ce CD. Les élus des AS ont souligné cette difficulté.

Il a évoqué les moyens attribués par le Rectorat pour rétribuer les coordonnateurs de district. Il apparaît que le changement de financement en IMP ne pose que peu de changement (30 IMP). Questionné sur la ventilation de ces moyens par district, le directeur, nous a dit qu'il resterait discret pour les coordonnateurs. Laurence Mosteiro (membre de la liste UNSS, « partageons plus que du sport ») a considéré cette demande comme une indiscretion. Peut on être juge et partie ? Le SNEP réaffirme la nécessité de transparence sur cette question, car tout collègue qui souhaiterait prendre la responsabilité d'un district est en droit de connaître cette rétribution. Il semble que le directeur se soit engagé à présenter cette ventilation au prochain CDUNSS.

3. Au sujet des partenariats : Manu Dureuil présente deux pistes de financement des AS :

- au travers de reversements de la taxe de formation qui pourraient subventionner nos AS.
- une plate forme d'appel d'offre pour négocier les transports de nos AS.

Nous attendons les outils que nous proposent la direction départementale pour mettre en œuvre ces actions. Un autre conseil départemental devrait avoir lieu en fin d'année scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des remarques sur le fonctionnement de l'UNSS.

Nous sommes élus pour porter vos paroles et pour faire vivre le fonctionnement démocratique de l'UNSS.

FP+PG+CM

Les masques tombent lors du conseil départemental UNSS du 06 !!!!

Le 18 janvier 2016 se sont réunis les nouveaux membres du CD UNSS 06 à la suite des élections des représentants des AS. A l'ordre du jour l'installation de cette instance et le vote pour la constitution du Conseil Régional de l'UNSS.

Connaissant l'attachement du SNEP au sport scolaire, il a mobilisé activement ses mandants pour qu'ils organisent les élections dans leurs établissements. Le SNEP a soutenu la liste, qui à ses yeux, représentait l'ensemble du territoire, la diversité de ses établissements et l'expérience.

Force est de constater que cette liste arrive largement en tête des suffrages exprimés dans les deux départements.

Lors de ce Conseil Départemental des Alpes Maritimes un vote, pour la constitution du CRUNSS (Conseil Régional UNSS), est organisé.

Coup de tonnerre et contre toute attente la liste «UNSS, partageons plus que du sport », constituée de collègues du bassin niçois arrive en tête de façon plus qu'inattendue vue que cette liste obtient la plus mauvaise représentativité de l'académie (13% des votants) !

En effet la liste «le sport scolaire un droit pour toutes et tous » ne recueillant que les 2 voix des membres de sa liste et les 2 voix des représentants du SNEP. Le reste des votants soutenant unanimement la liste incomplète d'inspiration niçoise. À croire que le soutien du SNEP a fait fuir l'ensemble des votants !!!

Mais que reproche-t-on au SNEP sur la question du sport scolaire ?

- de s'être battu pour le forfait d'AS à 3h pour l'ensemble des enseignants d'EPS quel que soit son statut.

- de s'être battu pour que l'UNSS reste dans le giron de l'Education Nationale

- de s'être battu pour que les cadres de l'UNSS reviennent à l'EN et économisant au passage un budget réinjecté sur les districts

- de s'être battu pour que les chefs d'établissement restent des présidents de droit pour encre l'AS au cœur même du collège

...non, il faut espérer que non, bien que certains aient la mémoire courte !..

Alors pourquoi le Directeur Départemental du 06, Manuel Dureuil et le Directeur Régional Serge Morisot ont-ils mené un travail de lobbying auprès des membres du conseil départemental au détriment de la liste arrivée majoritaire aux élections départementales des représentants des AS. Le SNEP serait il visé ? Mais pourquoi ?

- parce que ses représentants demandent de la transparence,
 - parce que ses représentants demandent des comptes,
 - parce que ses représentants ont un regard critique sur la politique départementale et régionale,
- ...non, il faut espérer que non !..

En tout cas le SNEP augmentera sa vigilance quant à cette gestion, car il est difficile d'imaginer que les motivations, à peser aussi fort sur les résultats d'un scrutin sont purement éthiques, alors même qu'ils n'ont pas droit au vote. En effet dans une démocratie on ne peut pas être juge et partie. Il faut se soumettre au contre pouvoir !!!

Un principe qui semble avoir été quelque peu oublié cette fois ci !!!

Bien heureusement, le fonctionnement du CD UNSS du Var a été plus vertueux, la liste ultra majoritaire lors des élections pour les CD UNSS (73% des votes exprimés) a finalement été normalement élue au CRUNSS.

Cet épisode est, pour le moins, revigorant. Il nous rappelle à notre devoir de faire vivre et perdurer la démocratie et la transparence au sein des instances de l'UNSS.

Le Service Public du Sport Scolaire est une belle institution que chaque collègue s'évertue à faire prospérer au quotidien. Nous allons nous attacher, plus que jamais, à le défendre et à mettre en valeur la mobilisation exemplaire de la profession pour le faire vivre.

A bon entendeur !..

CM

L'EPS et ses enseignants traités par le mépris Le SNEP-FSU adresse un Carton Rouge à la ministre !

Le SNEP FSU 06 et 83, réunis en Congrès Exceptionnel,

fait le constat du mépris affiché par le ministère de l'Éducation Nationale.

Ce gouvernement qui présente le dialogue social comme un incontournable, doit recevoir les organisations et entendre leurs propositions, surtout quand elles représentent, comme le SNEP-FSU sur l'éducation physique et sportive, près de 82% de la profession aux dernières élections professionnelles.

Cette journée de travail, qui a réuni plus de 50 collègues représentant 23 établissements du 06 et 40 collègues représentant 22 établissements du 83, a permis de recenser les situations tendues des collèges de l'académie.

Cette mobilisation exceptionnelle illustre, s'il le fallait, que les enseignants d'EPS sont fortement mobilisés

- Contre des programmes qui ne traitent pas des savoirs et des connaissances spécifiques à acquérir dans les activités physiques sportives et artistiques (APSA),
- Contre la non prise en compte des acquisitions spécifiques à notre enseignement dans le Diplôme National du Brevet, cela dans un contexte qui est celui de la réforme du collège, toujours aussi critiquée.

Force est de constater que plus la réforme est expliquée par les corps d'inspection plus elle apparaît comme rien d'autre qu'une réforme économique qui réduit l'enseignement disciplinaire et met les établissements dans le choix de savoir ce qui va disparaître.

Belle conception de l'autonomie !

C'est une nouvelle fois les plus fragiles de nos élèves qui vont en pâtir, car les plus aisés financièrement vont pourvoir sous traiter cet enseignement non dispensé.

C'est pourquoi la profession adresse un carton rouge à notre Ministre de l'Éducation Nationale et le SNEP-FSU continuera à construire la mobilisation pour contrecarrer ces réformes qui attaquent frontalement l'Éducation Physique et Sportive, le collège et ses élèves.



Le SNEP FSU 06, réuni en Congrès Exceptionnel, le jeudi 7 janvier, au Lycée Thierry Maulnier de Nice.



Le SNEP FSU VAR, réuni en Congrès Exceptionnel le jeudi 11 janvier, au Collège Genevoix de Toulon.

Elles nous ont quittés. Nous pensons à elles.

Professeur d'EPS au Collège des Bréguières à Cagnes sur Mer de 1983 à 2003, notre collègue Hélène Wargnier nous a quittés vendredi dernier à la suite d'un combat de plusieurs mois.

Pionnière du rugby féminin à Nice dans les débuts des années 90, Florence Bongioanni a joué en tant qu'aïlière pendant 6 ans dans une équipe de jeunes « stapsiennes ». Professeur agrégée au lycée Masséna à Nice, elle poursuivait sa pratique sportive avec passion dans des activités de pleine nature.

Elle s'est battue pendant un an avec rage et détermination mais cette fichue maladie l'a emportée.

Elle laisse une jeune fille, Maelys, de son union avec Jean Di Lucci.

Le droit syndical mis en cause !

Héritage des choix de société faits par nos aïeux à la sortie de la seconde guerre mondiale, le droit syndical français a été élaboré afin d'offrir à chacun, quel que soit son statut social et/ou professionnel, une certaine garantie de libre expression et de contestation.

Ainsi, une partie de ce droit peut se résumer en quelques points :

- le droit de grève et de manifestation
- le droit d'expression, de diffusion et d'affichage
- le droit à la formation syndicale
- le droit de réunion
- le droit à la représentativité avec l'élection de commissaires paritaires siégeant dans différentes instances.

Depuis quelques années, ce droit syndical est remis en cause régulièrement :

- procédure alambiquée pour les élections professionnelles ne permettant pas au plus grand nombre d'enseignants d'EPS de participer facilement au scrutin,
- droit à manifester pouvant être restreint du fait de la prolongation de l'état d'urgence,
- pressions de certains chefs d'établissement portant atteinte au droit de réunion et de formation.
- plus récemment, le rectorat de Nice, par son Secrétaire Général, décide de réduire le nombre de collègues pouvant participer aux stages de formation syndicale alors que ceux-ci n'ont pas atteint les 12 jours ouvrables maximum autorisés (article 34 de la L 84-16 du 11/01/1984 et article 2 de la L 82-997 du 23/11/1982).

Le dialogue social serait-il devenu un monologue ?

Si vous êtes concernés ou avez connaissance de telles situations, n'hésitez pas à nous contacter rapidement.

C.H

Suppression du certificat médical à l'AS

Depuis le 26 janvier 2016, et applicable au 1 février 2016, deux articles du code de l'éducation ont été modifiés.

Ainsi, il n'y a plus d'obligation pour nos élèves de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition pour obtenir une licence UNSS.

Avancée ou recul ?

Au prime abord, pour les enseignants d'EPS, cela représente un gain de temps évident et une plus grande facilité pour inciter les élèves volontaires à venir participer à l'AS.

Pour les élèves et les familles, cela représente un gain de temps et un gain financier (plus besoin de rendez-vous ni de consultation médicale), et ceci de manière encore plus marquée dans les milieux défavorisés et les « déserts médicaux ».

Mais le problème majeur du suivi médical des enfants et des jeunes en général reste non traité.

Ce n'est pas la médecine scolaire, avec ses deux visites médicales obligatoires par enfant sur l'ensemble de la scolarité primaire et secondaire, qui peut assurer à elle seule la prévention et le suivi médical d'une population aussi fragile et exposée.

Le manque crucial de moyens est régulièrement dénoncé par la FSU et ses syndicats : manque de postes de médecins scolaires, manque de postes d'infirmiers-ères scolaires, manque de moyens financiers dédiés à l'organisation des services de médecine scolaire, absence de locaux parfois.

Et si cette décision de supprimer l'obligation du certificat médical, aussi arrangeante soit-elle au premier regard, ne ferait qu'accentuer les insuffisances des gouvernements successifs en matière de politique de santé publique à l'égard des populations les plus jeunes ?

C.H

Du côté des CHSCT

P'enquête santé et pénibilité du métier : l'objectif fixé des 5000 réponses a été dépassé !

Vous avez été très nombreux à répondre à cette enquête qui, grâce à cette participation, devient un outil pour revendiquer.

Dans l'académie de Nice, les profs d'EPS représentent 18% des accidents de service et de trajet des personnels, ce n'est pas un hasard !

Le recul de l'âge de la retraite, la pression hiérarchique, la dégradation des conditions de travail, les difficultés d'accéder à des installations décentes sont autant de raisons qui contribuent malheureusement à cette représentativité des prof d'EPS !

Vos représentants ont ainsi avec eux le poids de la profession pour insister, en CHSCT au niveau ministériel, académique ou départemental, sur l'urgence de la prise en compte de nos spécificités et leurs incidences sur notre santé.

N'hésitez pas à saisir vos représentants sur les questions touchant à la santé, sécurité et conditions de travail.

pascale.previt@ac-nice.fr

martine.bereng@free.fr

djeperringe@hotmail.com

s3-nice@snepfsu.net

M.B